

## Règlement OCCITANIE TOUR CLUB 2022

Le circuit OTC de CSO se compose d'étapes qualificatives et d'une finale sur 4 jours, du 26 au 29 mai 2022 au centre équestre de Combelles à Rodez (12)

Les finales OTC sont support du **Championnat Régional OCCITANIE** qui aura lieu **le samedi pour les épreuves Poney et le dimanche pour les épreuves Club.**

Les épreuves OTC 2022 sont des épreuves de niveau Club 4 à Club Élite et Poney 4 à Poney Élite, A1, A élite, As 2, As 1 et les épreuves Poney E2, E1 & E Elite seront uniquement présentes et support des championnats régionaux du week-end.

Dans tous les départements de la région, à partir de septembre 2021, des concours seront labellisés OTC afin de permettre la qualification pour la finale.

Les demandes de labellisation doivent être faites au niveau départemental lors des réunions d'organisation et d'affectation des dates de concours par les organisateurs.

Le label OTC nécessite une habilitation au niveau du chef de piste et du chronométrage.

Chaque année, sont organisées au niveau régional des journées de formation.

Le circuit OTC est ouvert à toutes les régions sous réserve que les participants aient respecté les conditions de qualifications en Occitanie.

**Les étapes sont des concours relevant du règlement général habituel.**

### **Organisation d'étape OTC :**

Les programmes sont libres mais doivent comporter à minima les épreuves de la finale (Poney 4 à Poney Elite, Club 4 à Club Elite, les épreuves A1, A Elite et As 2 sont conseillées).

Les participants font le choix de leur participation en fonction de la finale visée.

Les officiels de compétition sont impérativement des officiels remplissant les conditions requises en fonction du niveau d'épreuve.

Les chefs de pistes Club officiant sur les concours Club et Poney des concours labellisés OTC doivent avoir suivi la formation chef de piste au moins une fois au cours des trois dernières années.

Les chronométreurs doivent maîtriser et utiliser un chronométrage électronique.

**Les programmes doivent faire apparaître la mention OTC permettant de faciliter la validation des qualifications des concurrents.**

## **QUALIFICATIONS :**

- **Qualification des cavaliers / cavalières**

Les clubs des départements voisins et des autres régions peuvent participer aux concours labellisés et prétendre à leur qualification.

Pour participer et valider sa participation dans le cadre du circuit OTC, un certain nombre de conditions sont à remplir :

- Chaque cavalier ne peut courir la finale de l'OTC que dans une seule catégorie et avec un seul Cheval / Poney.
  - Pour se qualifier pour une catégorie, un cavalier devra avoir participé avec succès (parcours terminé sans élimination ni abandon) à au moins **4 épreuves de ladite catégorie et ce lors de 4 étapes OTC sur au moins 3 lieux différents.**
  - Les Tournées des As organisées en Occitanie sont considérées étapes qualificatives coef 1
  - Les éliminations et abandons ne comptent pas comme une participation.
  - Attention, la participation à 2 épreuves lors d'une étape, ou la double participation à une même épreuve, ne compte pas double.
  - Les Championnats départementaux de la région OCCITANIE comptent doubles, et sont ouverts à tous (y compris aux cavaliers hors département)
  - Le nombre de participation à différents championnats départementaux est illimité (mais plafonné à une épreuve /indice/championnat)

- Si un cavalier est qualifié dans plusieurs catégories, il devra prendre le départ soit :
  - Dans la catégorie la plus élevée
  - Dans la catégorie dans laquelle il compte le plus de participations. Dans le cas d'égalité de participations, c'est la catégorie supérieure qui prime.
  - Un cavalier peut faire plusieurs épreuves dans la journée et cela même avec plusieurs poneys/chevaux et peut se qualifier avec plusieurs chevaux/poneys mais il ne peut courir la finale OTC qu'avec un seul.
  - Pour la finale, une limite de niveau est imposée pour les épreuves Club et Poney :
    - Indice 4 : maximum galop 4 (y compris pour les épreuves poney)
    - Indice 3 : maximum galop 5 (y compris pour les épreuves poney)
    - Indice 2 : maximum galop 6 (y compris pour les épreuves poney)
    - Indice 1 : maximum galop 7, licence Club et pas de licence Amateur sur le millésime 2021
    - Indice Élite : maximum galop 7, licence Club (c'est à dire non-amateur).
  - Attention en catégorie poney, les licences amateurs sont autorisées uniquement dans les indices 1 et Elite.

- **Qualification des Poneys / Chevaux**

Les poneys et chevaux, devront respecter les conditions habituelles de participation, c'est-à-dire un maximum de 3 passages par jour.

## **CLASSEMENT :**

Il y a un classement par catégorie : A1, A Elite, P4, P3, P2, P1, P Elite, As 2, C4, C3, C2, C1, C Elite

Pour tous les indices :

- La 1<sup>ère</sup> épreuve est de type Préparatoire

- La 2<sup>ème</sup> épreuve est de type Vitesse ou préparatoire pour les indices 4 et épreuves A
- La 3<sup>ème</sup> épreuve est de type Grand Prix (Temps différé ou barème A chrono avec barrage)

➤ **Le classement individuel :**

- Lorsque la 3<sup>ème</sup> épreuve est à temps différé : addition des points des 3 épreuves et en cas d'égalité, le chrono de la 2<sup>ème</sup> épreuve (vitesse) départagera les cavaliers. Si malgré tout il existe des ex-aequo au temps de la 2<sup>ème</sup> épreuve et à l'addition des points des 3 épreuves, le temps de la 3<sup>ème</sup> épreuve permettra alors de départager les cavaliers.
- Lorsque la 3<sup>ème</sup> épreuve est au barème A chrono avec barrage : addition des points des 3 épreuves puis :
  - ✓ Ex-aequo à 0 point : c'est le temps du barrage qui départagera les cavaliers
  - ✓ Autre cas d'ex-aequo : c'est le temps de la 2<sup>ème</sup> épreuve (épreuve de vitesse) qui départagera les cavaliers

Les cavaliers éliminés marquent le nombre de points maximum réalisés sur l'épreuve plus une pénalité de 20 points. Ils peuvent continuer de concourir sur le reste des épreuves.

➤ **Le classement du meilleur club**

Le classement des clubs sera effectué à partir des classements individuels des 3 jours, pour les épreuves préparatoires, seul un classement par club/ indice/ épreuve sera pris en compte (5 pts).

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jour, les 10 premiers (ou le premier quart si moins de 37 partants) de chaque catégorie se voient attribuer des points.

Points classements :

1 <sup>er</sup> : 10 points	6 <sup>ème</sup> : 5 points
2 <sup>ème</sup> : 9 points	7 <sup>ème</sup> : 4 points
3 <sup>ème</sup> : 8 points	8 <sup>ème</sup> : 3 points
4 <sup>ème</sup> : 7 points	9 <sup>ème</sup> : 2 points
5 <sup>ème</sup> : 6 points	10 <sup>ème</sup> : 1 point

Exemple :

- 80 participants dans une catégorie : les 10 premiers prennent des points
- 20 participants dans une épreuve : les 5 premiers prennent des points

Dans le cas où un club aurait plusieurs cavaliers dans les 10 premiers, seul le meilleur classement sera pris en compte. Les autres cavaliers classés remontant d'une place pour l'obtention des points du classement du meilleur club.

De plus, un coefficient est attribué à chaque indice en fonction du nombre de partants par catégorie.

Coefficients :

- \* Jusqu'à 30 partants : coef. 1
- \* De 31 à 60 partants : coef. 1,5
- \* De 61 à 90 partants : coef. 2
- \* Au-delà de 91 partants : coef. 2,5

**RECOMPENSES :**

• **Récompenses individuelles**

- Toutes les épreuves seront récompensées (8 premiers ou 1 pour 4 conformément au règlement fédéral)  
Un classement différent sera fait au titre des championnats régionaux le samedi et le dimanche.  
Pour les épreuves préparatoires, tous les Sans Fautes seront récompensés d'une plaque **ou** d'un flot.
- A l'issue des finales OTC, **les 8 meilleurs cavaliers de chaque catégorie (ou le 1<sup>er</sup> Quart hors abandon ou élimination) seront primés au titre du circuit OTC 2022.**
- **Un cavalier éliminé sur une manche ne pourra prétendre au classement final.**

• **Récompenses collectives**

Dans le cadre du circuit OTC 2022, les trois meilleurs clubs seront primés.